

République Française

Nombre de conseillers :

Département de Saône-et-Loire

En exercice : 19

Arrondissement de Mâcon

Présents : 14

Canton de La-Chapelle-de-Guinchay

Exprimés : 18

.....

Date de convocation :

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

22/03/2022

Date d'affichage :

30 /03/2022

Compte-rendu réunion de Conseil Municipal du 29 Mars 2022

Le mardi 29 mars 2022 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à sa loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Raphaël CHARNAY, Albin DAUMALLE, Jean DE-WITTE, Arnaud DENOJEAN, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Amélie MARC, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, David SOUFFLOT, Thierry VARACHAUD.

Étaient excusés : Ludovic DROIN, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS

Procurations : Ludovic DROIN à Raphaël CHARNAY, Eliane JOMAIN à Amélie MARC, Nathalie RAJOT à Thierry VARACHAUD, Philippe SAVARIS à Jean DE-WITTE.

Secrétaire de séance : Jean PIÉBOURG

A la demande de M. SAVARIS, une minute de silence est observée pour l'Ukraine.

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 :

Mme Isabelle AUGOYAT demande à rectifier la délibération concernant le classement des archives communales par le Centre de Gestion : approbation du Conseil municipal avec 1 abstention et non à l'unanimité.

2. Approbation du Compte administratif et Compte de gestion 2021 :

➤ **Compte administratif 2021 :**

Madame le Maire rappelle que l'état des dépenses et des recettes réalisées en 2021 a été vu en détail lors de la précédente réunion de conseil. Elle indique qu'une note explicative concernant les principaux mouvements a été adressée pour mémoire par mail et fait part des résultats définitifs du Compte administratif de l'exercice 2021.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	455 889.92	562 630.81	106 740.89
Section d'investissement	151 099.22	165 446.67	14 347.45
Résultat cumulé	606 989.14	728 077.48	121 088.34
Résultat exercice 2020			
Section de fonctionnement		189 663.28	296 404.17
Section d'investissement	62 702.78		- 48 355.33
Résultat cumulé	669 691.92	917 740.76	248 048.84

Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. Bernard BADROUILLET, doyen d'âge pour l'approbation du Compte administratif.

Hors de la présence de Madame Fabienne PRUNOT, Maire de Navour-sur-Grosne, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** le Compte administratif du budget général de l'exercice 2021 et arrête les comptes ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 48 355.33
Fonctionnement :	296 404.17
Résultat global :	248 048.84

➤ **Compte de Gestion :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le Compte administratif.

Sous la présidence de M. Bernard BADROUILLET, le Conseil municipal examine le Compte de gestion.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021 du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

➤ **Affectation des résultats :**

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Budget primitif	Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement		248 048.84	Compte 002
Section d'investissement	48 355.33		Compte 001 (Dépenses) Compte 1068 (Recettes)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Fabienne PRUNOT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	296 404.17
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	48 355.33
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	248 048.84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN FONCTIONNEMENT (001) : DEFICIT	48 355.33

3. Vote du budget 2022

Section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Désignation	Réalisé 2021	Propositions 2022
011	Charges à caractère général	100 602.70	150 800.00
012	Charges de personnel	112 525.64	134 850.00
014	Atténuations de produits	13 005.00	14 650.00

65	Charges de gestion courante	222 116.78	242 150.00
66	Charges financières	4 359.45	6 000.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	2 500.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	235 800.00
042	Opérations d'ordre	3 280.35	3 280.35
	Total général	455 889.92	790 030.84

Section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Désignation	Réalisé	Propositions 2022
013	Atténuations de charges	19 239.95	15 500.00
70	Produits de services	49 332.15	69 380.00
73	Impôts et taxes	192 739.00	198 500.00
74	Dotations, subventions et participations	239 177.67	223 602.00
75	Produits de gestion courante	36 260.77	35 000.00
77	Produits exceptionnels	25 881.27	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	248 048.84
	Total général	562 630.81	790 030.84

Section d'investissement : dépenses

Chapitres	Désignation	Réalisé	Propositions 2022
16	Emprunts et dettes	50 467.80	51 200.00
20	Immobilisations incorporelles	2 100.00	10 000.00
204	Subventions d'équipement	1 750.13	1 800.00
21	Immobilisations corporelles	96 197.13	523 784.84
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	48 355.33
	Total général	151 099.22	635 740.00

Section d'investissement : recettes

Chapitres	Désignation	Réalisé	Propositions 2022
10	Dotations, fonds divers	108 132.06	110 805.33
13	Subventions d'investissements	53 433.94	115 254.00
16	Emprunts et dettes	600.32	170 600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	235 800.00
040	Opérations d'ordre	3 280.35	3 280.35
	Total général	165 446.67	635 740.17

Nettoyage des locaux : Madame le Maire indique que l'entreprise de nettoyage David GELIN vient effectuer le ménage des mairies de Brandon et Clermain, aucune personne n'ayant postulé au poste vacant suite au départ à la retraite de Madame BERNARDAT.

Cimetière : Madame le Maire expose qu'elle a sollicité l'entreprise Paysage-Idéal pour un entretien à l'année des cimetières de Brandon et Clermain, faute de bénévoles lors des « corvées cimetières ». Elle informe les conseillers qu'elle a prévu de faire procéder à l'enlèvement de plusieurs tombes au cimetière de Brandon, suite aux procédures d'état d'abandon de concessions de 1993, 2010 et 2015. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises de Pompes funèbres M. DUPASQUIER et M. GUITTAT.

Bâtiments publics : Madame le Maire énumère les principaux travaux prévus dans cet article :

- Réparation des planchers des clochers de Brandon et Clermain, réparation de la sonnerie des cloches de Clermain, mise en place de grillage anti-pigeons.
- Travaux chaufferie salle des fêtes de Clermain
- Changement des chéneaux toiture bâtiment ancienne école de Brandon

Voirie : Madame le Maire précise qu'une facture de l'entreprise THIVENT d'un montant de 4 747 € TTC est comprise dans cette enveloppe, correspondant à un supplément de voirie communautaire 2021.

Matériel roulant : M. Raphaël CHARNAY suggère d'acheter un camion-benne à la place du tracteur, ce dernier faisant l'objet de réparations coûteuses.

Madame Fabienne PRUNOT répond que le sujet a effectivement été discuté en commission « Espaces verts » : sans tracteur, certains travaux ne pourront plus être réalisés par l'agent communal et devront faire l'objet d'une demande de prestation, en particulier, le fauchage des accotements, des chemins et le curage de fossés.

M. Patrice SAUVAGEOT ajoute qu'il vaut mieux avoir un bon tracteur avec tout son équipement.

Maintenance : Madame le Maire informe les conseillers que les extincteurs des trois communes ont été vérifiés par les entreprises DESAUTEL et SIMIE.

La société APAVE est venue aussi contrôler les installations électriques des bâtiments ; un diagnostic initial devra être effectué sur la commune de Montagny-sur-Grosne.

La maintenance concerne aussi le contrôle des installations de chauffage, les cloches des églises et l'informatique.

Charges de personnel : Madame le Maire précise que Mme Nathalie PIEDADE reprendra son travail à l'agence postale à compter du 1^{er} juin 2022, suite à son congé parental.

Elle ajoute qu'elle prévoit le recrutement d'une secrétaire pour venir en aide à Mme Martine BELIN, inscrite à une formation de secrétaire de mairie qui se déroulera d'octobre 2022 à mai 2023 à raison d'une journée par semaine.

MAM's – Bibliothèque :

Madame le Maire expose que les travaux de la MAM's se terminent et remercie M. Patrice FERRET qui s'est chargé de la coordination des entreprises et de certains travaux.

Les travaux de la bibliothèque ont commencé avec M. François VIGNERESSE pour l'isolation du plafond et l'entreprise GELIN Maçonnerie pour la création d'une ouverture côté cour Est.

Voirie et abords du groupe scolaire :

M. Jean PIÉBOURG indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE pour le chiffrage de la voirie du groupe scolaire et l'agrandissement du parking. Il est en attente d'un rendez-vous avec l'entreprise COLAS.

Travaux d'aménagement du hameau La Croix de Brandon :

Madame le Maire expose que les travaux prévus en 2021 sont reportés en 2022 avec, en supplément, la réfection du réseau d'eaux pluviales estimée au coût de 80 700 €.

Cette dernière dépense sera prise en charge à 50% par la Communauté de communes et 50 % par la commune.

Coût total de l'opération : 222 500 €

Suite à la présentation des différents postes de dépenses et de recettes,
Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget primitif 2022 :

Investissement :

Dépenses :	635 740.17
Recettes :	635 740.17

Fonctionnement :

Dépenses :	790 030.84
Recettes :	790 030.94

7. Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition compte-tenu du contexte économique et social. Le montant des impôts estimé par la DGFIP pour l'année 2022 est de 194 878 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition 2022 de la façon suivante :

TFB : 32,37 %

TFNB : 38,70 %

8. Subventions aux associations :

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a prévu une ligne budgétaire pour « Subventions aux associations » et propose d'attribuer une aide selon certains critères, en particulier à destination d'associations à caractère d'intérêt public ou fournissant une prestation à la commune.

Elle fait part d'une demande du comité des fêtes de Brandon-Montagny-sur-Grosne exposant un problème de trésorerie suite à l'absence d'activités pendant 2 ans.

Messieurs Bernard BADROUILLET, Patrice SAUVAGEOT, et Mme Cindy ROQUENCOURT considèrent que la subvention exceptionnelle doit couvrir une partie des charges fixes, comme les assurances et proposent la somme de 400 €.

M. Thierry VARACHAUD souligne les missions de service public de certaines associations par rapport aux autres qui organisent des manifestations à caractère plutôt lucratif.

M. Jean PIÉBOURG suggère de définir la manière de procéder pour l'attribution des subventions l'année prochaine. Toute demande doit être rédigée par courrier et accompagnée d'un budget prévisionnel.

Madame le Maire ajoute qu'elle a l'intention de réunir toutes les associations pour mieux répartir la programmation des manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à 14 voix pour et 1 abstention de soutenir les associations locales pour un montant total de 1 200.00 €.

10. Questions diverses :

Aide à l'accueil des Ukrainiens

Madame le Maire transmet le message de l'association Villages solidaires qui a demandé un agrément pour mettre en place des rescrits fiscaux. Les personnes souhaitant faire des dons par chèque ou numéraire doivent se présenter aux permanences France-Service. Au cas où les mairies récoltent elles-mêmes de l'argent, faire établir les chèques à l'ordre de Villages Solidaires et surtout demander aux donateurs de préciser très complètement leurs coordonnées postales.

Collectif « Vivre à Navour-sur-Grosne »

Madame le Maire fait part de la création du Collectif « Vivre à Navour-sur-Grosne » découlant d'une volonté de certains habitants de participer activement à la vie de leur commune.

Elle explique que la réglementation (Article L 2121- 22 du CGCT) prévoit que le Conseil municipal peut former des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

L'article L 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales.

Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal, mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision et la détermination de leur composition relèvent de la libre décision du conseil municipal.

Les conseillers s'accordent à dire que la création d'un collectif d'habitants peut être intéressante pour des échanges constructifs sur la vie de la commune.

Fin de séance à 23h30.